



## COMITÉ SUR LES DEMANDES DE DÉMOLITION

### PROCÈS-VERBAL

126<sup>e</sup> séance tenue le 14 septembre 2015 à 16 h

Maison du citoyen, salle des comités 25, rue Laurier

#### PRÉSENCES :

##### Membres

M. Richard M. Bégin, président - Conseiller - District de Deschênes (no 3)

M. Jocelyn Blondin, membre - Conseiller - District du Manoir-des-Trembles-Val-Tréteau (no 5)

M<sup>me</sup> Sylvie Goneau, membre - Conseillère - District de Bellevue (no 14)

##### Secrétaire

M. Ghislain Deschênes, responsable de la Section des commissions et des comités

##### Ressource interne

M<sup>me</sup> Catherine Marchand, directrice déléguée du Service de l'urbanisme et du développement durable

M. Marc Chicoine, directeur adjoint – Dév. du Service de l'urbanisme et du développement durable

#### 1. Ouverture

Le président constate les présences et ouvre la réunion à 16 h.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la 125<sup>e</sup> séance tenue le 10 août 2015
4. Suivi du procès-verbal de la 125<sup>e</sup> séance tenue le 10 août 2015
5. Date de la prochaine assemblée
6. Période de questions des citoyennes et citoyens
7. Démolition d'un bâtiment résidentiel au 41, rue Front
8. Questions diverses
9. Levée de la séance

#### 3. Approbation du procès-verbal de la 125<sup>e</sup> séance tenue le 10 août 2015

Le procès-verbal de la 125<sup>e</sup> séance tenue le 10 août 2015 est approuvé.

#### 4. Suivi du procès-verbal de la 125<sup>e</sup> séance tenue le 10 août 2015

Aucun commentaire n'est formulé.

#### DISTRIBUTION :

Aux membres du CDD, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

\_\_\_\_\_  
**PRÉSIDENT**

\_\_\_\_\_  
**SECRÉTAIRE**

**5. Date de la prochaine assemblée**

On souligne que la prochaine assemblée aura lieu le 5 octobre 2015.

**6. Période de questions des citoyennes et citoyens**

Aucune personne ne s'est présentée à la période de questions des citoyennes et citoyens.

**7. Démolition d'un bâtiment résidentiel – 41, rue Front – District électoral d'Aylmer – Josée Lacasse**

On confirme qu'à la suite de l'affichage sur l'immeuble, de la publication d'un avis dans un journal local et sur le site Web de la Ville de Gatineau aucune opposition à la démolition du bâtiment résidentiel du 41, rue Front n'a été acheminée au Service du greffe.

**R-CDD-2015-09-14 / 16**

**CONSIDÉRANT QUE** le requérant souhaite démolir le bâtiment situé au 41, rue Front, dans le but d'agrandir le bâtiment commercial situé au 43, rue Front;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment faisant l'objet de cette demande de démolition n'est pas un bâtiment patrimonial reconnu et ne figure pas dans l'annexe 6 de l'inventaire du patrimoine bâti réalisé pour la Ville en 2008;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité sur les demandes de démolition peut fixer les conditions nécessaires à l'émission d'un certificat de démolition :

**QUE** le Comité sur les demandes de démolition autorise la démolition du bâtiment situé au 41, rue Front, et ce, aux conditions suivantes :

- le terrain du 41, rue Front, ayant comme désignation cadastrale le lot 2 884 991 devra être remembré avec le terrain du 43, rue Front, ayant comme désignation cadastrale le lot 2 884 990, préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation pour la démolition;
- le propriétaire doit effectuer le dépôt d'une garantie financière irrévocable de 5 000 \$ assurant la réalisation des travaux de démolition préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation pour la démolition;
- le permis de construire relatif au programme de réutilisation du sol dégagé doit être délivré simultanément avec le certificat d'autorisation pour la démolition.

**ADOPTÉE**

**8. Questions diverses**

Aucune question n'est formulée.

**9. Levée de la séance**

La séance est levée à 16 h 5.